



Légende:

-  Sens de circulation pour les exposants de la brocante
-  Stationnement interdit pour les exposants de la brocante (pas de stationnement sur la place Daumier— jour d'élections)
-  Aire des stands (prévoir une zone de déchargement pour 5 véhicules avec des jetons pour identifier les propriétaires le temps qu'ils aillent garer leur voiture)
-  Aire de stationnement sur la Petite ligne pour les exposants de la brocante
-  Double sens pour décharger les voitures – pas de stationnement longue durée
-  Agent brocante pour informer, gérer la circulation et le parking
-  Sens interdit pour la sente de l'église sauf riverains et service technique